Ville de *lillers*

Département du ***Pas-de-Calais***
Arrondissement de ***Béthune***
Canton de ***Lillers***

le Conseil *de la Cité*

Compte-rendu • Mars 2014 • N° 108

Le conseil municipal s'est réuni le 11 mars 2014, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal Barois, Maire. Nous vous présentons ci-après le contenu des délibérations qui ont été votées par l'assemblée. Quant au compte-rendu intégral des débats, il peut être consulté en mairie, sur simple demande.

Étaient présents : M. Barois, **Maire** • Mme Dubois, M. Lelong, Mmes Margez, Merlin, MM. Boillet, Descamps, Mme Philippe, M. Lefebvre, **Adjoints** • MM. Andriès, Mme Delbarre, M. Paquet, Mme Faës, MM. Danel, Legras, Mme Catouillart, M. Tartare, Mme Fontaine, M. Maillet, M. Demandrille, Mme Canda, M. Harrock, Mme Vedel, **Conseillers Municipaux.**

Étaient excusés et représentés : Mmes Mullet, Ternoy, M. Montvoisin.

Était excusée : Mme Boulanger.

Étaient absents : Mme Leroy, M. Evrard.

Démocratie mode d'emploi

Toutes les propositions qui ont fait l'objet de délibération au Conseil Municipal ont été préalablement présentées et débattues dans les commissions respectives. Les différents groupes au Conseil Municipal ont des représentants dans chaque commission. Ces représentants ont la possibilité de faire des remarques, des suggestions et des propositions. Cette façon de procéder permet aux uns et aux autres d'exercer normalement leur mandat d'élu... en toute démocratie.

Communications du Maire

1) Services des finances publiques en danger :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier émanant de plusieurs organisations syndicales des finances publiques.

Monsieur le Maire,

En votre qualité d'élu local, les syndicats des Finances Publiques signataires ont jugé urgent de vous alerter sur l'évolution inquiétante des services de proximité de notre Administration après l'application de la démarche stratégique directionnelle, déclinaison de la « Modernisation de l'Action Publique (MAP)» à la Direction Générale des Finances Publiques pour les années 2013 – 2018.

Dans ce cadre, l'implantation des Centres des Finances Publiques, qui désignent aujourd'hui tant les anciennes trésoreries du Trésor Public que les ex-Centres des Impôts ou les Centres des Impôts Fonciers, va faire l'objet d'un schéma d'adaptation triennal comme le préconise la mesure arrêtée par le Directeur Général : « **Nous retenons une démarche pragmatique pour conduire la nécessaire adaptation de notre réseau.** »

À ce sujet, les organisations syndicales des Finances Publiques ne sont pas les seules à s'inquiéter. Au sein même de l'assemblée nationale, certains députés s'interrogent sur les moyens insuffisants mis à disposition de notre administration pour pouvoir fonctionner. Ils partagent notre constat de la dégradation inéluctable du niveau de services rendus à tous les publics si ces choix budgétaires perdurent.

Alors que la situation sociale, économique et financière de notre pays justifierait que des moyens à la hauteur de ces enjeux soient donnés à la Direction Générale des Finances Publiques, il n'en est rien.

En l'espace de six ans, les agents des Finances Publiques auront subi une fusion qui leur a fait perdre de nombreux repères professionnels, plus de 10000 suppressions d'emplois et la réduction continue de leurs moyens de fonctionnement.

Alors que jamais la fréquentation de nos guichets n'a été aussi dense, la Direction Générale, incapable d'endiguer la dégradation constante des conditions de travail de ses agents et l'exercice des missions par ses services, mise sur le tout numérique. Comme si déshumaniser totalement l'Administration était une réponse à la hauteur des défis actuels de notre société.

Ce scénario très technocratique, qui nie les réalités sociales, aura comme conséquence de retirer le dernier Service Public d'État encore présent aujourd'hui dans les zones rurales et périurbaines. Cela se traduit déjà par une perte de confiance de nos concitoyens dans le service public républicain, par une progression du non-consentement au paiement de l'impôt et des produits locaux et par l'augmentation des incivilités et des comportements agressifs.

Par ailleurs, au moment où l'État demande beaucoup aux collectivités locales, le regroupement des postes comptables éloignera le receveur municipal et le rendra moins disponible pour assurer la mission de conseil budgétaire et financier qu'il exerce aujourd'hui auprès de vous.

En soulignant aujourd'hui les effets prévisibles de la démarche stratégique, nous attirons votre attention sur l'évolution négative de notre réseau afin que vos administrés ne se retrouvent pas prochainement confrontés à un service minimum des Finances Publiques,

Communications • **(suite)**

voire à l'absence de service purement et simplement.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de notre attachement profond au service public républicain.

Pour les organisations syndicales des Finances Publiques signataires :

Elisabeth LAROUSSE

Secrétaire départementale
SOLIDAIRES Finances Publiques 62

Jacques REGNIER

Secrétaire départemental
FO DGFIP 62

René QUIDE

Secrétaire départemental
CGT Finances Publiques 62

Jean François MAILLET

Secrétaire départemental
CFDT Finances Publiques 62

2) Loi de Finances rectificative pour 2013

La loi de finances rectificative pour 2013, votée fin décembre, vient de modifier profondément le régime actuel de la Taxe Communale de Consommation Finale d'Electricité (TCCFE). Régime applicable au 1er janvier 2015.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'A.M.F 62 (L'Association des Maires du Pas-de-Calais) adressé au Président du Comité des Finances Locales.

" Monsieur le Président,

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Pas-de-Calais qui a eu lieu ce samedi 8 février, je me permets d'attirer votre attention sur la morosité ambiante que ressentent les maires.

En effet, conscients de la situation économique et financière du Pays, les maires et les présidents de structures intercommunales sont prêts à apporter leur contribution à l'effort de la maîtrise publique. Toutefois, cette contribution doit être fondée sur un diagnostic, des objectifs et des politiques partagés.

Il faut donc instaurer un véritable pacte de confiance et de responsabilité. Pacte que tous les élus appellent de leurs vœux afin que l'Etat et les Collectivités puissent mener ensemble une politique de progrès.

Nous avons déjà eu la réduction de la DGF, l'augmentation du taux de la CNRACL, l'augmentation de la TVA, la création de nouvelles charges (la mise en place des rythmes scolaires).

Aujourd'hui , la loi de finances rectificative pour 2013 votée fin décembre concernant la TCCFE (taxe communale de consommation finale d'électricité) : 50 % de recettes en moins.

Demain la suppression de la dotation bourg-centre (moins 3 millions d'Euros pour le Pas-de-Calais).

Trop c'est trop, nous ne pouvons plus continuer à gérer nos collectivités sans avoir une perspective financière sur la durée d'un mandat. D' où la nécessité de la mise en place de ce contrat de confiance

Communications • **(suite)**

et de solidarité.
A la veille des élections municipales, les inquiétudes sont grandes et justifiées pour entrevoir, avec sérénité, la gestion de nos collectivités.
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Joël DUQUENOY,
Président de l'AM du Pas-de-Calais"

Délibération générale

1) Approbation du Plan Local Urbain

Vu les articles L 123.1 et suivants et R 123.1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2011 prescrivant la révision du PLU,
Vu la délibération du conseil municipal du 17 janvier 2013 relative au débat sur les orientations générales du PADD,
Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2013 tirant le bilan de la concertation avec la population et arrêtant le projet de PLU,
Vu l'arrêté municipal du 22 novembre 2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
Vu les avis des personnes publiques associées,
Vu l'avis favorable de Monsieur le commissaire-enquêteur du 11 février 2014,
Considérant que certaines remarques reprises dans les avis des personnes publiques associées sont justifiées, des modifications ont été apportées aux différentes pièces du dossier de PLU, ceci sans remettre en cause l'économie générale du PLU.
Ont été apportées les modifications « principales » suivantes :
- Classement dans la zone 1AU du Hameau de la Flandrie en zone 2AU et réduction de sa surface,
- Classement de la zone 1AU du Hameau d'Hurionville en zone 2AU,
- Limitation des profondeurs des zones U à 50 m,
- Suppression de la zone 1AU secteur Philiomel,
- Classement de la zone 1AUE secteur RD 943/RD 188 en zone 2AUE,
- Suppression des zones U en étalement urbain.

Les recommandations de Monsieur le commissaire-enquêteur ont été intégrées au document, sauf le classement de la zone 2AUE secteur RD943/RD188 en zone A. En effet, cette zone future d'activités figure au SCOT de l'ARTOIS.
Considérant que dans ces conditions le projet est prêt à être approuvé, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver de dossier de révision du PLU.
La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal et sera publiée au recueil des actes administratifs,
Le PLU révisé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Lillers et à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, à compter de sa réception en Préfecture.
La présente délibération et les dispositions résultant de la révision du PLU ne seront exécutoires que :
- A compter de sa réception par le Préfet,
- Après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal et publication au recueil des actes administratifs).

➔ **Ont voté pour :** 20 élus *(de la liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*
➔ **Ont voté Contre :** 2 élues *(de la liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*
➔ **Se sont abstenus :** 3 élus *(Liste "Avec vous, pour une ville dynamique")*

Délibérations budgétaires

1a) Compte Administratif 2013 – Ville

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, présente le compte administratif 2013, dressé par Monsieur le Maire.
Madame DUBOIS propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2013 - Ville
➔ **Ont voté pour :** 21 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*
➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*
Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

1b) Compte Administratif 2013 – Service eau potable

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, présente le compte administratif 2013 du service eau potable, dressé par Monsieur le Maire.
Madame DUBOIS propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2013 - Service eau potable
➔ **Ont voté pour :** 21 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*
➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*
Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

1c) Compte Administratif 2013 – Service Pompes funèbres

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, présente le compte administratif 2013 du service pompes funèbres, dressé par Monsieur le Maire.
Madame DUBOIS propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2013 - Service pompes funèbres.
➔ **Ont voté pour :** 21 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*
➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*
Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

1d) Compte Administratif 2013 – Service Camping

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, présente le compte administratif 2013 du camping municipal, dressé par Monsieur le Maire.
Madame DUBOIS propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2013- Camping.
➔ **Ont voté pour :** 21 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*
➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*
Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

Délibérations budgétaires • **(suite)**

1e) Compte Administratif 2013 – Lotissement ZA RD943

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, présente le compte administratif 2013 de la ZA RD 943, dressé par Monsieur le Maire. Elle propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2013 - Lotissement ZA RD943.

➔ **Ont voté pour :** 21 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

1f) Compte Administratif 2013 – Lotissement ARMADA rue Philiomel

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, présente le compte administratif 2013 du lotissement ARMADA rue Philiomel, dressé par le Maire.

Madame DUBOIS propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif - Lotissement ARMADA rue Philiomel.

➔ **Ont voté pour :** 21 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

2a) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 - Budget Ville

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **787 723,45 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 787 723,45 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(22 élus de la liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

➔ **Se sont abstenus :** 3 élus *(Liste "Avec vous, pour une ville dynamique")*

2b) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 - Budget eau potable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **55 140,39 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 55 140,39 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(22 élus de la liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

➔ **Se sont abstenus :** 3 élus *(Liste "Avec vous, pour une ville dynamique")*

Délibérations budgétaires • **(suite)**

2c) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 - Budget pompes funèbres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **89 880,84 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Déficit à reporter : 89 880,84 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(22 élus de la liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

➔ **Se sont abstenus :** 3 élus *(Liste "Avec vous, pour une ville dynamique")*

2d) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 - Budget Camping

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **50 024,20 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement : 46 915,41 €
- Affectation complémentaire en réserves : 3 108,79 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(22 élus de la liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

➔ **Se sont abstenus :** 3 élus *(Liste "Avec vous, pour une ville dynamique")*

2e) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 - Budget ZA RD943

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **242 983,96 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Déficit à reporter : 242 983,96 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(22 élus de la liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

➔ **Se sont abstenus :** 3 élus *(Liste "Avec vous, pour une ville dynamique")*

2f) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 - Budget Lotissement ARMADA rue philiomel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **176 769,50 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 176 769,50 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(22 élus de la liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

➔ **Se sont abstenus :** 3 élus *(Liste "Avec vous, pour une ville dynamique")*

Délibérations budgétaires • **(suite)**

3) Approbation du compte de gestion 2013 établi par Mme Château (budgets Ville, eau potable, pompes funèbres, camping, ZA RD 943, lotissement ARMADA rue Philiomel)

Le Conseil,
Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Château, receveur, accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Ayant approuvé les différents comptes administratifs 2013.
Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (service de l'eau potable, pompes funèbres, camping, ZA RD 943 et lotissement ARMADA rue Philiomel).
Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 pour la ville, le service de l'eau potable, les pompes funèbres, le camping, la ZA RD 943 et le lotissement ARMADA rue Philiomel, par Madame Château n'appelant ni observations, ni réserves de sa part, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.

➔ **Voté à l'unanimité**

4) Fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales 2014

Suite aux hypothèses envisagées lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition des taxes directes 2014 soient les suivants :

	Année 2013	Année 2014
Taxe d'habitation :	23,04	23,04
Foncier bâti :	29,25	29,25
Foncier non bâti :	53,67	53,67
Cotisation foncière des entreprises :	21,39	21,39

En fonction de ces taux, l'estimation du produit attendu pour 2014 (ligne 73111 du BP 2014) s'élève à 4.302.140 et se décompose comme suit :

Taxe d'habitation :	1.276.728 €
Foncier bâti :	2.227.369 €
Foncier non bâti :	109.555 €
Cotisation foncière des entreprises :	688.488 €

➔ **Voté à l'unanimité**

Délibérations budgétaires • **(suite)**

5a) Budget Primitif 2014 – Ville

Mme Carole Dubois, 1ère adjointe chargée du budget, propose au conseil de procéder à l'examen, chapitre par chapitre, de chacune des sections du projet de budget primitif tel qu'il a été évoqué lors de la réunion de la commission des finances du 12 mars 2014 et de le voter par chapitre.

Le budget s'équilibre à 11 787 253,45 € en fonctionnement et à 2 900 456,25 € en investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 11 254 253,45 € et les dépenses d'ordre entre sections s'élèvent à 533 000 € dont 173 000 € de virement à la section d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 10 849 530 € et les recettes d'ordre entre sections s'élèvent à 150 000 €.

En investissement, les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 2 730 456,25 € comprenant notamment les dépenses d'équipement pour 1 598 956,25 € dont 473 956,25 € individualisées en opération.

Les dépenses financières se chiffrent à 1 131 500 € et les dépenses d'opérations d'ordre sont de 170 000 €.

Les recettes d'investissement se décomposent en recettes d'équipement pour 358 300 €, en recettes financières pour 1 639 255 €, ce qui donne des recettes réelles d'investissement de 1 997 555 €. Les recettes d'ordre sont de 553 000 €.

➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

5b) Budget Primitif 2014 – Service des eaux

Mme Dubois, 1ère Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe du Service des eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chacune des 2 sections : en exploitation à 86 140,39 €, en investissement à 184 708,84 € soit 270 849,23 €.

➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

5c) Budget Primitif 2014 – Pompes Funèbres

Mme Dubois, 1ère Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe des pompes funèbres qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section d'exploitation à 99 690,84 €.

➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

Délibérations budgétaires • **(suite)**

5d) Budget Primitif 2014 – Camping Municipal

Mme Dubois, 1ère Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif au camping qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chacune des 2 sections : en exploitation à 129 528,30 €, en investissement à 167 874,20 € soit 297 402,50 €.

➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

5e) Budget Primitif 2014 – ZA RD943

Mme Dubois, 1ère Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif à la ZA de la RD943.

Le budget s'équilibre à 1 148 993,96 € en fonctionnement et à 1 244 856,45 € en investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 6 010 € et les dépenses d'ordre entre sections s'élèvent à 900 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 248 993,96 € et les recettes d'ordre entre sections s'élèvent à 900 000 €.

En investissement, les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 344 856,45 € et les dépenses d'opérations d'ordre sont de 900 000 €.

Les recettes d'investissement se décomposent en solde d'exécution reporté pour 344 856,45 € et en recettes d'ordre pour 900 000 €, soit un équilibre d'investissement de 1 244 856,45 €.

➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

5f) Budget Primitif 2014 – Lotissement ARMADA rue Philiomel

Mme Dubois, 1ère Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif au lotissement Armada qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chacune des 2 sections : en fonctionnement à 1 714 769,50 €, en investissement à 1 516 680,03 €.

➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

Délibérations budgétaires • **Subventions aux associations et sociétés locales (suite)**

6) Subventions 2014 aux associations et sociétés locales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes (tarifs exprimés en Euros) :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**6.079**
Comité de Jumelage	2.935
Amicale du Personnel Communal	3.144
SPORTS	**84.891**
Football club de Lillers	18.566
A.S.L. Natation	13.528
C.C.M.L.	3.431
Pétanque Club du Mensecq	3.008
Sté Javelots "les Voltigeurs" Hurionville	363
Les Archers de St Sébastien	1.441
Club détente féminine de Rieux	155
La Plume Lilléroise Javelot	2.469
F.L.J.E.P. Sports	14.935
Judo Club Lillérois	9.881
Karaté Shotokan du Lillérois	non rendu
Rallye sport 2000	142
Basket club lillérois	14.935
White D'Art	non rendu
Les Royalistes	142
C.C.M.L. (convention)	1.895
Courses cyclistes de quartier (Hurionville)	sur facture
Courses cyclistes de quartier (Lillers)	sur facture
ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ	**1.690**
A.P.C.L.	188
Association Jeunes Sapeurs Pompiers Lillérois	152
Atelier Hortus	1.350
Association Delucine	non rendu
ENSEIGNEMENT	**31.618,36**
DDEN	192
Convention Ecole privée	16.364,36
PEP 62	145
USEP Ecole Prévert	152
USEP Ecole Perrault	non rendu
Comité de Gestion Lycée A. France	4.026
La Prévention routière	208
Les Bambins de Rieux	126
USEP Ecole Les Moulins	non rendu
ADATEEP 62	38
APEL École St Joseph	124

Délibérations budgétaires • Subventions aux associations et sociétés locales (suite)

Association sportive et culturelle école A. Delehaye	122
OCCE École R. Desnos	121
AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ	**6.443**
Association des familles du Lillérois	487
Secours Populaire Français	1.083
Club des Handicapés	477
Mutilés du Travail	non rendu
Amicale des Donneurs de Sang Lillérois	363
Donneurs de Sang Ham/Manqueville	104
Action éducative Béthune	114
Mouvement National "Vie Libre"	115
C.A.T. Isbergues	non rendu
Police Public Jeunesse, Ville Vie Vacances	309
Loisirs, Créations du Lillérois	226
A.P.E.I.	141
A.P.F.	141
Restaurants du Cœur	141
En avant les cheveux d'argent	121
Solillers, Solidarité à Lillers	659
Foyer de l'amitié de Rieux	1.010
Club des Anciens d'Hurionville	952
ANIMATION - LOISIRS	**8.315**
Club Féminin du Lillérois	573
Les Poissons Rouges	340
Sté de Chasse Manqueville/Ham en Artois	153
Sté de Chasse Hurionville	153
F.L.J.E.P. Animation	3.608
Sté Colombophile "La Revanche" d'Hurionville	153
Sté Colombophile "Entente Lilléroise"	153
Sté de Chasse de Rieux	153
Sté de Chasse du Nord-Ouest	153
Sté de Chasse de la Flandrie	153
Club des Amis Réunis	148
Le Masque et la Tour	non rendu
ARA 62	142
Les Roselières	137
Les poissons rouges section concours	134
Les Sang et Or du Pénalty	non rendu
Handi Loisirs	128
Bougeons Ensemble à Lillers	non rendu
Les Ch'tis de Rieux	126
Team Swat 2010	non rendu
Club Scientifique et Radioamateurs d'Artois-Lys	124

Délibérations budgétaires • **Subventions aux associations et sociétés locales (suite)**

Penalty Holdem'Poker Club	non rendu
Les Amis du Rallye	120
Ecritoir d'Artois	120
Comités de quartier	
Les Ch'tis de Rieux	432
Sociétés patriotiques	
Comité de liaison Sociétés Patriotiques	308
Drapeau	93
U.A.C.V.G.	289
1095ème Section des Médaillés Militaires	212
Souvenir Français	210
CULTURE	**29.861**
Harmonie Fanien	19.813
AAEEMMF	285
Fanfare "l'Indépendante" de Rieux	5.625
ALJ	3.608
Les amis de la Galerie César	144
Les Organotes	134
Les voix du Chœur	131
ATM (Artists Talents Management)	non rendu
Jeunesses Musicales de France	121

➔ Voté à l'unanimité

Mme Vedel n'a pas pris part au vote des subventions de l'animation locale, étant présidente d'une association bénéficiant d'une subvention dans ce domaine.

7) Subvention exceptionnelle - Football Club de Lillers - Intervention en milieu scolaire

Par courrier en date du 3 mars 2014, le Football Club de Lillers, par l'intermédiaire de son Président, nous informe de sa volonté de réitérer son partenariat avec les écoles primaires de la commune, en accord avec l'Education Nationale, à travers la mise en place de cycles de découverte du football.

Cette initiative concerne environ 450 enfants qui découvrent la pratique de ce sport à travers des cycles de 8 séances par classe entre mars et juin. Ce partenariat se clôture par un grand rassemblement, le « festifoot », où tous les participants se retrouvent pour une journée d'animation.

Considérant les frais engendrés par cette opération (encadrement, achat de matériel pédagogique, récompenses « festifoot », etc.), l'association sollicite une subvention exceptionnelle.

Compte tenu de l'intérêt des interventions de l'association et au regard de la politique de l'équipe municipale en direction des scolaires, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à attribuer à l'association une subvention d'un montant de 2.000 € pour les années 2013 et 2014, la subvention 2013 n'ayant pas été sollicitée par le club.

Le versement de cette subvention sera subordonné à la présentation par l'association d'un bilan moral, pédagogique et financier.

➔ Voté à l'unanimité

Délibérations budgétaires • **(suite)**

8) Travaux de reproduction de documents pour les associations – Tarifs couleur

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de compléter les tarifs de reproduction de documents pour les associations lilléroises et de définir les travaux d'impression et de copies COULEUR comme suit :

Papier A4 blanc	Papier A3 blanc	Papier A4 couleur	Papier A3 couleur
80 g : 0,04 €	80 g : 0,08 €	80 g : 0,08 €	80 g : 0,16 €
160 g : 0,16 €	160 g : 0,32 €	160 g : 0,20 €	160 g : 0,40 €
100 g : 0,10 €	100 g : 0,20 €		

Les tarifs des copies et d'impression noir et blanc, des plaques carton, aluminium et films pour impression offset restent inchangés.

➔ Voté à l'unanimité

9) Constitution d'un groupement de commandes pour la conclusion des contrats d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments de la Ville de Lillers et du Centre Communal d'Action Sociale de Lillers

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité pour la ville de Lillers et du CCAS de renouveler les contrats d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments de la Ville de Lillers et du CCAS de Lillers.

Cette démarche étant commune, il est possible de constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin d'assurer la coordination et le regroupement des achats publics de plusieurs acheteurs en vue d'obtenir une économie d'échelle et la mutualisation des procédures de passation de marchés.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes, associant la Ville de Lillers et le CCAS de Lillers, concernant cette opération, reprenant les modalités de fonctionnement du groupement,
- De désigner la Ville de Lillers coordonnateur de commandes non mandataire,
- De désigner comme représentant de la future commission d'appel d'offres ad hoc, un des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, à savoir Monsieur LEFEBVRE Michel en tant que membre titulaire et Madame CANDA Aurélie en tant que membre suppléant.

➔ Voté à l'unanimité

Délibérations budgétaires • **(suite)**

10) Cession de la parcelle AI 746 à la SCCV GANDHI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre d'un projet tendant aux critères d'éco quartier sur le site « Tous les Bois » situé Boulevard de Paris à Lillers, et suite à la délivrance d'un permis de construire sur la parcelle cadastrée AI 327p, le groupe Promonor a procédé à l'acquisition de la parcelle précitée.
Considérant que le projet de construction est à ce jour réalisé,
Considérant la proposition de Promonor de procéder à l'acquisition de la parcelle AI 746, afin de prolonger l'opération par la construction de 16 maisons individuelles,
Considérant l'avis des Domaines estimant la valeur vénale de la parcelle AI 746 d'une contenance d'environ 5 352 m² à 96.336 € HT, soit 18 €/m²,
Considérant la délibération relative à l'acquisition du site EPF, et notamment les clauses afférentes aux bonifications accordées à la commune,
Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à :
- Céder à la SCCV GANDHI (Promonor), la parcelle AI 746 au prix de 18 €/m², frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- Signer l'acte à intervenir et tout document relatif à cette transaction,
- Conditionner cette cession à l'engagement de la SCCV GANDHI (Promonor) de respecter la proportion de logements sociaux constatée au plus tard le 3 mai 2014 sous peine de rembourser à la commune les bonifications et prix de revient actualisés indexés sur l'indice INSEE du coût de la construction en cas de non-respect des critères suivants :
    - Comprendre au moins 25 % de logement locatifs sociaux,
    - Avoir pour objectif la construction de logements sur au moins la moitié du site propriété de la commune en renouvellement urbain,
    - Respecter le seuil de densité minimale de 25 logements à l'hectare.

➔ Voté à l'unanimité

11) Ressources Humaines – Signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais concernant la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment son article 5, impose aux collectivités la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection (A.C.F.I.) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.
Cette fonction d'inspection consiste à :
• Vérifier les conditions d'application de la règlementation,
• Proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Pour ce faire, trois solutions sont envisageables :
- La désignation d'un agent en interne,
- Le conventionnement avec l'Inspection du Travail,

Délibérations budgétaires • Convention avec le Centre de Gestion 62 (suite)

- Le conventionnement avec le Centre de Gestion Départemental.
Cette mission ne peut être menée par les services municipaux et nécessite le recours à une expertise externe.
Pour mener à bien cette mission, la collectivité peut signer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique du département du Pas-de-Calais (CdG62) dans le cadre d'une mise à disposition, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.
Les coûts de cette mission sont de 520 Euros par journée ou de 300 Euros par demi-journée de travail, sur la base d'un tarif voté chaque année par le Conseil d'Administration du CdG62, incluant les déplacements pour les visites et les réunions, ainsi que les travaux d'études documentaires.
Conformément au troisième alinéa de l'article 5, il est précisé que les interventions de l'A.C.F.I. donneront lieu à l'établissement de lettres de mission, établies en accord avec les termes de la convention et transmises pour information au CTP et au CHSCT du dit décret n° 85-603.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le CdG62 afin de lui confier la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité prévue par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985.
Vu le code du travail,
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée, relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 33,
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du CHSCT du 29 juin 2012,
Vu l'avis favorable du CTP des 29 juin 2012 et 16 janvier 2014,
Ces précisions ayant été apportées, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à faire appel au Centre de Gestion, à compter du 1er avril 2014, pour assurer la mission d'inspection, et à signer la convention afférente.
Monsieur le Maire demande également aux membres du conseil municipal de s'engager à voter les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

➔ Voté à l'unanimité